



Accueil de loisirs Vassaules

Projet pédagogique pour les Vacances de la Toussaint du
20 au 31 octobre 2025

Super-héros et Héroïnes du Quotidien



Sommaire

Préambule	3
Le projet éducatif de la ville de Troyes	3
Objectifs retenus	4
Mise en place et évaluation.....	Erreur ! Signet non défini.
Fonctionnement des accueils de Loisirs.....	5
L'inscription en Accueil de Loisirs.....	Erreur ! Signet non défini.
L'Accueil de Loisirs des Vassauls.....	7
Localisation	7
Présentation des lieux.....	8
Sorties, déplacements, transports.....	10
La santé	10
Les moyens.....	11
Les directeurs/trices.....	12
Les animateurs/trices.....	13
Les normes d'encadrements.....	14
Evaluations / bilans	14
L'évaluation des animations.....	14
L'évaluation des équipes	15
L'évaluation du projet.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexes.....	15
o plannings	15
o note de service liée à l'encadrement.....	15
o note de service liée aux déplacements	15

Préambule

La Ville de Troyes est située au cœur de la Champagne méridionale, dans le département de l'Aube, au sud-est de Paris (1h 30) et au carrefour d'axes routiers et autoroutiers.

Troyes est une ville accueillante, attrayante à taille humaine (60 750 habitants – INSEE 2014), située au centre de la communauté d'agglomération, Troyes Champagne Métropole, de 168 350 habitants.

Le présent projet pédagogique est élaboré par les directeurs des accueils de loisirs en partenariat avec les animateurs, en référence au projet éducatif de la Ville de Troyes.

Il doit permettre de répondre précisément aux questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des accueils de loisirs, indique les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre ainsi que les choix pédagogiques choisis par l'équipe.

Le projet éducatif de la ville de Troyes

Au travers d'un projet éducatif ambitieux, les accueils de loisirs de la Ville de Troyes s'engagent à mettre en place des activités éducatives de qualité à destination de tous les enfants. *(Extrait du Projet Educatif de la Ville de Troyes)*

Troyes place l'enfant au cœur de la réflexion éducative. La Convention Internationale des Droits de l'enfant donne ainsi un cadre général de référence en la matière, aussi les équipes pédagogiques doivent s'appuyer :

- sur la reconnaissance et le respect des droits fondamentaux de chaque enfant
- sur la valorisation de son identité, de sa culture, de sa langue et de ses origines
- sur la mise en place d'un environnement éducatif favorisant l'épanouissement personnel, intellectuel et physique
- sur la promotion des valeurs de paix, de tolérance, d'égalité et de respect mutuel
- sur la préparation des enfants à devenir des citoyens responsables, capables de vivre dans une société démocratique et solidaire
- sur le respect du milieu naturel, afin de développer une conscience écologique et une responsabilité envers l'environnement

Dans cette démarche d'éducation partagée, les accueils de loisirs municipaux promeuvent la laïcité, la mixité et l'égalité d'accès aux activités.

De manière complémentaire, la démarche éducative de la Ville de Troyes s'articule autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation : en suscitant le désir de connaissance et de savoir-faire, en encourageant l'expression et la confrontation d'idées, et en rendant les enfants acteurs de leur quotidien et des animations.

- Encourager les réussites : en veillant à la cohérence et à la complémentarité entre les différents temps de l'enfant, tout en privilégiant le jeu et l'approche ludique.
- Promouvoir le bien-être et la santé : en favorisant la découverte d'activités physiques et sportives, en respectant les rythmes biologiques de l'enfant et en participant à l'éveil au goût.
- Participer à la construction citoyenne : en proposant des actions permettant de s'approprier la cité, en développant l'esprit d'initiative et l'esprit critique, et en ouvrant des espaces de discussion et de débat.
- Valoriser le respect : dans la relation d'égalité filles-garçons, dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe, et dans l'appréhension des différences et des diversités.

Objectifs retenus

L'accueil de Loisirs des Vassaulles s'attache à favoriser la vie en collectivité afin de permettre aux enfants de plus de 6 ans de vivre des temps de loisirs et de vacances conviviaux. L'espace est particulièrement adapté à cette tranche d'âge et permet la mise en place d'activités tant artistiques, créatives que sportives. L'ouverture vers les autres est au centre des préoccupations de l'équipe d'animation qui œuvre pour le « vivre ensemble ».

Pour ces vacances de la Toussaint 2025, nous avons retenu l'objectif éducatif : **« Valoriser le respect : dans la relation d'égalité filles-garçons, dans l'attention portée à la place de chacun au sein du groupe, et dans l'appréhension des différences et des diversités »**. En effet, nous avons pu constater au sein de l'accueil de loisirs parmi les enfants accueillis un écart significatif entre tranches d'âge, dont 80% des enfants âgés entre 6 et 8 ans. De plus, une méconnaissance de l'autre demeure présente (origine culturelle, sociale...). Enfin étant un accueil de loisirs favorisant l'inclusion, nous trouvons important d'apporter aux enfants un esprit de compréhension et d'acceptation

Quelques chiffres complémentaires :

- 90% des enfants accueillis sont des Troyens
- 21% des enfants accueillis sont inscrits en écoles privées
- Moins de 2% des enfants accueillis sont inscrits dans une école non troyenne
- 52% des enfants accueillis sont inscrits dans une école du secteur Vassaulles
- 13% des enfants accueillis sont inscrits dans une école hors secteur Vassaulles
- En moyenne 10 à 15% des enfants accueillis sont reconnus porteurs de handicap ou en cours de diagnostic

Nous sommes partis sur les objectifs **de favoriser l'estime de soi et la confiance chez chaque enfant** tout en les **sensibilisant aux valeurs de la solidarité, du courage, du respect et de la persévérance**.

En effet, nous souhaitons apprendre à chaque enfant des notions de respect notamment en lui permettant de s'exprimer et écouter les autres, favoriser la coopération et le partage.

Nous évaluerons ces objectifs en donnant un **temps de parole et d'écoute** pour chaque enfant désireux de s'exprimer notamment à la fin de chaque semaine en leur demandant « as-tu été un héros cette semaine ? » et « pourquoi ? ».

Mais encore en continuant d'instaurer des **temps de partage** tout au long de la journée de l'enfant (à l'arrivée de l'enfant, avant le repas, pendant le goûter) de la journée seront maintenus (comment vas-tu ? ; comment s'est passée ton activité ? ; As-tu aimé ta journée ?).

Ce projet sera également évalué grâce à **une observation quotidienne de l'équipe d'animation** sur l'implication des enfants, respect des règles, participation active.

Enfin, nous évaluerons si les **incompréhensions et conflits entre enfants** continueront de diminuer.

En abordant le thème « supers héros/héroïnes », l'équipe d'animation proposera aux enfants :

- une réflexion autour des notions d'héroïsme, de solidarité et d'engagement dans la vie quotidienne. À travers ce thème, il s'agit de valoriser les "héros ordinaires" qui agissent autour de nous (pompiers, infirmier·ères, enseignant·es, parents, bénévoles, etc.)
- de s'identifier à des figures positives, tout en développant leur créativité et leur esprit critique.
- de créer des personnages de super-héros imaginaires inspirés de valeurs humaines.
- de réaliser une production collective (exposition, spectacle, BD, journal, etc.).
- apprendre à travailler en groupe, à écouter les autres et à coopérer

Fonctionnement des accueils de Loisirs

L'inscription à l'Accueil de Loisirs est possible pour tout enfant mineur, scolarisé et âgé de trois ans minimums dans le trimestre qui suit le 1er jour de fréquentation de l'accueil de loisirs et douze ans maximum au 31 août de l'année en cours.

L'inscription pour les vacances se fait au moyen du dossier également valable pour la restauration scolaire, l'accueil et les activités périscolaires. Il est disponible sur le portail famille.troyes.fr, dans les accueils de loisirs, à l'Espace Audiffred ou dans les maisons de quartiers.

L'organisation des A.L. nécessitant notamment la mobilisation d'animateurs pour l'encadrement des enfants et le cas échéant l'organisation du transport, pour chaque période, une date limite d'inscription est arrêtée :

Pour les enfants ne fréquentant pas une école maternelle ou élémentaire publique Troyenne, un certificat de scolarité est nécessaire.

Ville de Troyes - Tarifs 2025
applicables à compter pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)		Mode de fixation	
	Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens		
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas						
Quotient familial						
0 € à 300 €	5,50	6,00	5,40	6,10	décision	décision
301 € à 500 €	6,40	7,20	6,70	7,30	décision	décision
501 € à 700 €	7,90	8,40	8,00	8,75	décision	décision
701 € à 900 €	10,30	11,20	10,45	11,45	décision	décision
901 € à 1 100 €	15,40	16,80	15,40	17,05	décision	décision
1 101 € et plus	18,50	20,10	18,75	20,40	décision	décision
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas						
Quotient familial						
0 € à 300 €	4,10	4,50	4,15	4,60	décision	décision
301 € à 500 €	4,95	5,40	5,05	5,50	décision	décision
501 € à 700 €	5,90	6,40	6,00	6,50	décision	décision
701 € à 900 €	7,70	8,40	7,80	8,55	décision	décision
901 € à 1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95	décision	décision
1 101 € et plus	12,10	13,20	12,30	13,40	décision	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas						
Quotient familial						
0 € à 300 €	5,50	6,00	5,40	6,10	décision	décision
301 € à 500 €	6,40	7,20	6,70	7,30	décision	décision
501 € à 700 €	7,90	8,40	8,00	8,75	décision	décision
701 € à 900 €	10,30	11,20	10,45	11,45	décision	décision
901 € à 1 100 €	15,40	16,80	15,40	17,05	décision	décision
1 101 € et plus	18,50	20,10	18,75	20,40	décision	décision
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas						
Quotient familial						
0 € à 300 €	4,10	4,50	4,15	4,60	décision	décision
301 € à 500 €	4,95	5,40	5,05	5,50	décision	décision
501 € à 700 €	5,90	6,40	6,00	6,50	décision	décision
701 € à 900 €	7,70	8,40	7,80	8,55	décision	décision
901 € à 1 100 €	9,90	10,80	10,05	10,95	décision	décision
1 101 € et plus	12,10	13,20	12,30	13,40	décision	décision
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas						
Quotient familial						
0 € à 300 €	2,20	2,40	2,25	2,45	décision	décision
301 € à 500 €	2,40	2,90	2,45	2,95	décision	décision
501 € à 700 €	3,30	3,40	3,35	3,65	décision	décision
701 € à 900 €	4,40	4,80	4,50	4,90	décision	décision
901 € à 1 100 €	5,30	5,70	5,35	5,80	décision	décision
1 101 € et plus	6,40	7,20	6,70	7,30	décision	décision



L'Accueil de Loisirs des Vassaules

Localisation

Accueil de Loisirs des Vassaules
6 Rue des Vassaules
10 000 TROYES
06.46.54.19.55



L'Accueil de Loisirs se situe dans le secteur Nord-est de la ville.

La ligne N°3 de la TCAT dispose d'un arrêt proche sur l'axe pénétrant Chomedey-Vanier.

L'Accueil de Loisirs est fréquenté par un public majoritairement issu du quartier des Vassaules.

Fonctionnement

Pendant les vacances de la Toussaint, l'Accueil de Loisirs fonctionne du 20 au 31 octobre 2025 de 7h30 à 18h15

Le type d'accueil proposé est le suivant :

- - Accueil en journée complète sans repas

Les enfants sont accueillis :

- de 7h30 à 12h00

avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15

- et de 13h30 à 18h15

avec possibilité de départ échelonné à partir de 17h00.

- - Accueil en journée complète avec repas

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h15

avec possibilité d'arrivée échelonnée jusqu'à 9h15

Et de départ échelonné à partir de 17h00



L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VASSAULES...

...s'attache à favoriser la vie en collectivité afin de permettre aux enfants de plus de 6 ans de vivre des temps de loisirs et de vacances conviviaux. L'espace est particulièrement adapté à cette tranche d'âge et permet la mise en place d'activités tant créatives que sportives. L'ouverture vers les autres est au centre des préoccupations de l'équipe d'animation qui œuvre pour le « vivre ensemble ».

Présentation des lieux

Les familles sont accueillies au sein d'un vaste hall, destiné également à l'affichage. Ce dernier dessert des espaces mutualisés.

Au rez-de-chaussée :

- un bureau
- une grande salle d'activité, lieu pour les temps de rassemblement, activités et jeux et espace de jeux symboliques, d'imagination et de construction
- une salle d'activité créative
- une salle de rangement pour le matériel pédagogique
- une cuisine avec point d'eau
- des sanitaires enfants et adultes

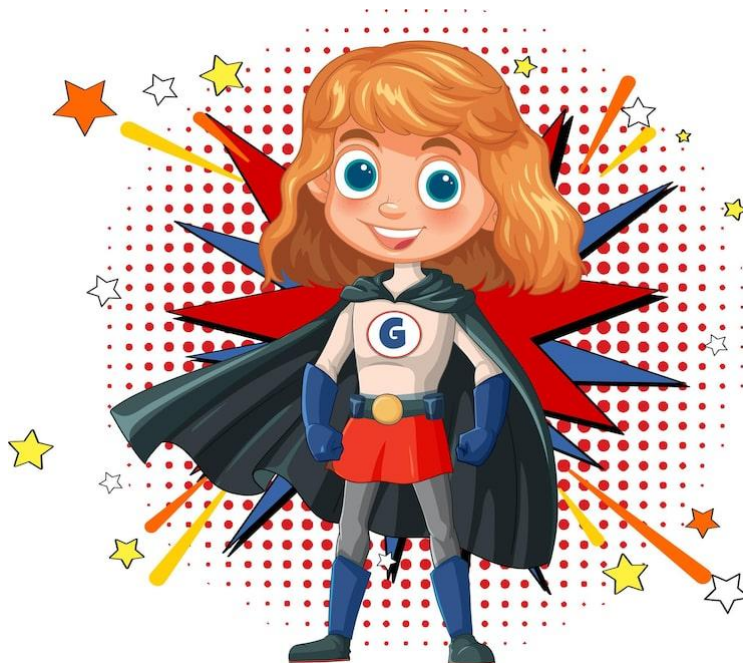
Des escaliers et un ascenseur permettent d'atteindre le premier étage.

A l'étage :

- une salle d'activités
- une salle de « danse » avec parquet et miroir aux murs pour les ateliers d'expression, de scènes ou pour un temps calme/repos
- une salle de jeux

Un espace extérieur clos, avec un préau mais aussi des jeux d'eau sont à disposition du groupe pour des activités extérieures.

La restauration collective est organisée dans le restaurant scolaire de l'école Preize. Le parc et le gymnase des Vassauls sont à proximité.



Journée type à l'accueil de loisirs Vassaules

07h30 - 09H15

Accueil échelonné des enfants

- Installation des salles
- des coins et jeux libres

9H15 - 11H30

Rangement des activités du temps d'accueil

- Séparation des tranches d'âges
- Organisation et lancement de la journée, des activités

Activités Evènements Sorties

11H30 - 13H30

- Rangement et retour au calme
- Temps de repas
- Jeux libres

13H30 - 16H15

Temps calme

Activités Evènements Sorties

16H15 -17H00

- Retour au calme
- Goûter
- Retour sur la journée

Sorties, déplacements, transports

En ce qui concerne les sorties et les déplacements, ils doivent s'accompagner systématiquement d'une fiche de sortie (voir livret du directeur et de l'animateur) mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quel que soit la destination et la distance.

Dans le cadre de transport d'enfants dans un véhicule de 7 ou 9 places, le conducteur doit être accompagné par un animateur pour un trajet supérieur à 20 kilomètres.

Un trajet ne pourra excéder 2 heures, quel que soit le mode de transport.

Les enfants seront comptés et identifiés à chaque montée et descente de véhicule.

Dans le cadre de l'utilisation des transports en commun, les équipes d'animation devront être particulièrement vigilantes et attentives à éviter les périodes de fortes affluences et les mouvements de foule, et ajusteront en conséquence, la répartition des groupes :

Ils ne devront pas excéder 24 enfants pour les plus de 6 ans et autant que possible répartis en 2 groupes pour chaque tranche d'âge.

Un signe distinct pour chacun d'eux est obligatoire (ex : casquettes, foulards, gilets...).

Les prescriptions spécifiques à l'encadrement des mineurs émises par l'organisateur sont affichées dans le bureau du directeur notamment sous forme de note de service.

La santé

L'animateur doit assurer la sécurité morale, physique et affective pour chaque enfant.

Fiche sanitaire



Pour toute inscription sur un temps d'accueil de la collectivité une fiche sanitaire individuelle obligatoire sera remplie par la famille. Elle précise les renseignements médicaux de l'enfant, et la mention des vaccins obligatoires (décret n 2018-42 du 25 janvier 2018).

En cas de contre-indication pour la réalisation d'une activité, celle-ci doit être attestée par un certificat médical.

Médicaments/PAI

Le personnel d'animation ou encadrant n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants sauf si le traitement est intégré à un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) qui a pour but de faciliter l'accueil au quotidien d'un enfant atteint de troubles de la santé ou de

handicap. Il est établi par un médecin, à l'initiative des parents, est connu de tous les acteurs qui s'occupent de l'enfant et permet de déterminer les modalités d'accueil de l'enfant.



Sur tous les temps d'accueil, la prise de médicaments est soumise à l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

Pharmacie et déplacement

Sur tous les lieux d'accueil, il doit y avoir une ou plusieurs pharmacie(s) fixe(s) ou portable(s) (à utiliser lors de tous les déplacements). À chaque déplacement, il est demandé aux animateurs et aux enfants de mettre un gilet pour que le groupe soit vu par tous les autres usagers de la route.

Départ raison de santé

Lorsqu'un enfant présente des symptômes ou en cas d'accident le responsable légal est alerté. Il lui est demandé de venir chercher l'enfant et lui sera demandé de remplir un document qui stipule que le responsable légal reprend son enfant.

Accidents et déclarations d'accident

L'animateur ou témoin de l'accident contacte le 15 ou le 18. Pour le périscolaire centre de loisirs : le directeur du centre contactera les parents pour les prévenir. C'est le directeur qui remplit la déclaration d'accident directement.

Consignes d'incendie et PPMS

Sur chaque école, dans le classeur du Périscolaire et AL se trouve les consignes en cas d'incendie et le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ces documents expliquent les conduites à tenir dans ces cas d'urgence, ils doivent être lus, expliqués et maîtrisés par l'encadrant.



Les moyens

Les directeurs/trices

La direction de l'Accueil de Loisirs est assurée par une personne permanente de la Ville de Troyes.

L'équipe pédagogique est essentielle pour mettre en œuvre une démarche éducative centrée sur les droits de l'enfant, cela joue un rôle central dans la gestion et la direction des accueils.



L'élaboration et la conduite du projet pédagogique

: Garant des orientations éducatives, ils veillent à ce que les principes et objectifs éducatifs soient respectés et appliqués.

En collaboration avec l'équipe d'animation, ils développent et mettent en œuvre un projet pédagogique adapté aux besoins des enfants.

La gestion réglementaire et administrative :

Toutes les normes de sécurité, procédures et réglementations sont strictement respectées pour garantir la sécurité des enfants et de l'équipe d'animation. Ils s'occupent des aspects administratifs, comme la gestion des présences et des documents nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil.

L'animation de l'équipe pédagogique :

En coordonnant, animant et formant l'équipe, ils favorisent une bonne dynamique de groupe et un travail collaboratif.

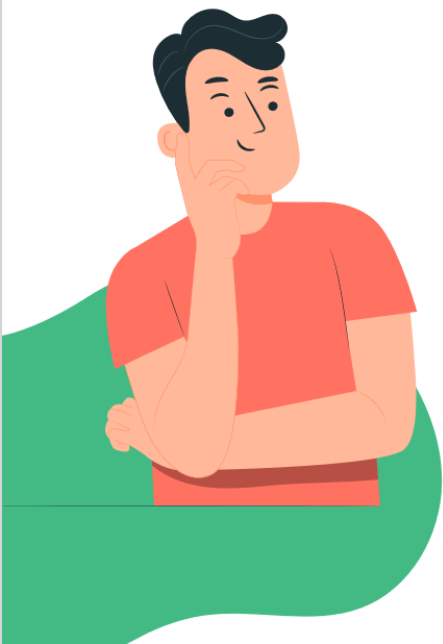
La prise en compte de l'enfant dans sa globalité :

Ils mobilisent tous les acteurs nécessaires pour la prise en charge de l'enfant. La communication avec les familles : interlocuteurs privilégiés, ils assurent une communication fluide et de qualité

Ils garantissent la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre les projets du Service Enfance Jeunesse, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion humaine, administrative, matérielle et financière.

Les animateurs/trices

Ils sont au cœur de l'interaction avec les enfants et jouent un rôle crucial dans leur épanouissement.



Assurer la sécurité physique et affective des enfants :

En respectant toutes les réglementations en vigueur, lors de tous les temps de la journée.

Conduire des activités :

En élaborant et animant des activités en accord avec les objectifs du projet pédagogique, favorisant le développement des enfants.

Engager une démarche pédagogique :

Par leur présence active et leurs interactions ils créent un environnement de confiance, adoptent des attitudes pédagogiques variées pour accompagner les enfants vers une plus grande indépendance et autonomie en les encourageant à prendre des initiatives, à faire des choix et à participer activement aux décisions de

groupe.

L'animateur relai au sein des écoles assure la liaison, la remontée d'information entre les animateurs sur site et le coordonnateur référent

Savoirs

Connaissance des projets éducatifs et pédagogiques.

Connaissance de la réglementation, liée à la sécurité et l'encadrement des publics (voir fiches « mémos » affichées dans vos structures (déplacements, activités spécifiques ...) et en annexes.

Connaissances des enfants (besoins et possibilités physiques, intellectuelles, sociales, rythme biologique).

Connaissance de l'organisation (règlement intérieur, vie quotidienne, travail en équipe ...).

Savoir-être

Être un adulte référent :

- Attitude appropriée et comportement exemplaire
- Tenue vestimentaire adaptée
- Langage adapté
- Cohérence dans les attitudes
- Bienveillance et respect des règles et des personnes

Être réactif et à l'écoute :

- Adaptabilité
- Analyse de situation
- Prise de recul
- Capacité à se remettre en question

Être en capacité de communiquer et d'informer avec les enfants, avec l'équipe, en direction des familles, avec les partenaires.

Faire preuve d'initiative et d'autonomie en étant force de proposition.

Participer aux temps de préparation, de formation, d'échange de pratique.

Savoir-faire

Proposer 1 activité en rapport avec le projet pédagogique en prenant en compte les besoins et attentes des publics.

Préparer 1 animation adaptée au milieu, au public, aux règles de sécurité (prévoir le matériel, réaliser 1 fiche d'activité).

Animer en donnant du sens à l'activité, en suscitant l'implication du public, en transmettant des consignes claires, en veillant au respect des règles de sécurité et du matériel, en s'adaptant aux imprévus.

Encadrer 1 groupe lors des différents temps de la journée (adapter ses méthodes pédagogiques, savoir gérer les conflits).

Clôturer son activité (ranger, évaluer son intervention).

S'investir dans sa structure en construisant une relation de qualité avec les enfants, en participant activement au fonctionnement de l'équipe pédagogique.

Les directeurs/trices sont formés/ées à la démarche de projet et bénéficient d'une formation continue. Ils/elles dirigent l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de leur structure. Un livret de direction leur est remis à leur arrivée (fiche de poste, projet éducatif, règlement intérieur des Accueils de Loisirs de la Ville de Troyes, élaboration du projet pédagogique, le livret de l'animateur, affichages obligatoires, pièces à présenter en cas de contrôle, fiche de sortie, notes de services ...)

Fonctions du/de la directeur/trice de l'Accueil de Loisirs

Elle garantit la sécurité physique et morale des enfants accueillis, met en œuvre le projet éducatif, veille au bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

➤ Connaissance du contexte :

- s'approprie le Projet Educatif
- élabore la trame du projet pédagogique
- rencontre les personnes susceptibles d'être des partenaires locaux

Les normes d'encadrements

Les conditions d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs sont fixées par les articles R227-12 à 228 Code de l'Action Sociale et des Familles.

La Ville de Troyes préconise :

- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans pendant les vacances

Un animateur en plus peut être positionné sur chaque accueil de loisirs, en fonction des besoins d'accompagnement.

Voir note de service liée aux déplacements (en annexe).

Evaluations / bilans

Les familles sont invitées, régulièrement, à donner leur avis, grâce à un questionnaire proposé via le portail famille.

L'évaluation des animations

A la fin de chaque journée, les enfants sont invités, de manière anonyme, à évaluer celle-ci grâce à des outils adaptés. Cette démarche consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action afin entre autres d'aider à la décision. Elle permet, par exemple, de mieux comprendre les raisons des difficultés ou les facteurs de réussite.

L'évaluation des équipes

Tout au long de l'année, les directeurs(trices) des accueils de loisirs organisent des réunions afin d'exposer aux animateurs(trices) le projet, de concevoir les plannings d'activités, de réfléchir sur des pratiques professionnelles et sur des situations précises, de faire le bilan de nos actions, d'améliorer les conditions d'accueil.

Annexes

- plannings
- note de service liée à l'encadrement
- note de service liée aux déplacements

Troyes

Accueil de Loisirs VASSAULES
6 rue des Vassaules
10000 Troyes
06 46 54 19 55



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants du 20 au 24 octobre 2025

Super héros et héroïnes du quotidien

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)



20/10

Jeux de connaissance
Formation de super-héros
(Activité sportive)
Relais des pouvoirs spéciaux
(Activité de coopération)



21/10

Crée ton héros
(Activité manuelle)
Le mur des héros
(Activité citoyenne)
Tribunal des super-héros
(Activité citoyenne)
Quel héros veux-tu être plus tard ?
(Activité manuelle)
Création de masques ou capes de super-héros
(Activité manuelle)
Chasse aux méchants
(Activité de coopération)

22/10

Aider les autres
(Activité citoyenne)
Comment devenir un héros au quotidien ?
(Activité manuelle)
Sortie au cinéma
Sauvetage en équipe
(Activité de coopération)
Chasse aux méchants
(Activité de coopération)
Le Héros que je serai
(Activité manuelle)
Comic strip
(Activité culturelle)

23/10

Quel héros veux-tu être plus tard ?
(Activité culturelle)
Création de masques ou capes de super-héros
(Activité manuelle)
Grand jeu : Sur les traces d'un héros disparu
(Activité de coopération)
Crée ton héros
(Activité manuelle)
Le mur des héros
(Activité citoyenne)

24/10

Comic strip
(Activité culturelle)
Débat philosophique : « Comment devenir un héros ? »
(Activité citoyenne)
Héros de la semaine
(Activité citoyenne)
Aider les autres
(Activité citoyenne)



Troyes

Accueil de Loisirs VASSAULES
6 rue des Vassaulles
10000 Troyes
06 46 54 19 55



SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Programme des activités de vos enfants du 27 au 31 octobre 2025

Super héros et héroïnes du quotidien

Cette programmation est susceptible d'être modifiée (météo, événements...)



27/10

Jeux de connaissance
Les Alliés de la Justice
(Activité de coopération)



28/10

Héros du réel
(Activité d'expression)
Boîte à compliments
(Activité citoyenne)
Mission "héroïque" du jour
(Activité de coopération)
Le carnet des missions
(Activité manuelle)
Sauvetage en équipe
(Activité de coopération)
Super-pouvoirs sportifs
(Activité sportive)

29/10

Justice et respect
(Activité d'expression)
Connais-tu les super-héros ?
(Activité culturelle)
Mission "héroïque" du jour
(Activité de coopération)
Super-pouvoirs sportifs
(Activité sportive)



30/10

Le carnet des missions
(Activité manuelle)
Relais des pouvoirs spéciaux
(Activité de coopération)
Super-pouvoirs sportifs
(Activité sportive)
Sortie au cinéma
Héros du réel
(Activité d'expression)
Justice et respect
(Activité d'expression)
Boîte à compliments
(Activité citoyenne)

31/10

L'AL en danger !
(Activité de coopération)
Débat philosophique "Faut-il avoir
des pouvoirs pour être un héros
?"
(Activité citoyenne)
Fêtes des héros !



97 x 210 mm

Espace Audifred - Pôle municipal de la Famille - 1, rue de la Tour - 03 25 70 47 77 - relations.usagers@ville-troyes.fr - famille.troyes.fr



NOTE DE SERVICE

- ✉ DGA
- ✉ DIRECTEURS Vie quotidienne, Enseignement-CmE, Administration pôle famille et proximité
- ✉ CHEFS DE SERVICE Affaires périscolaires, Affaires scolaires, Accueil enfance et jeunesse, Ressources, Animation de la vie sociale

☒ à diffuser

☐ à afficher

Service émetteur : Pôle famille et proximité

Troyes, le 27 septembre 2018

Diffusion DG le : 28 septembre 2018

OBJET : encadrement des mineurs

La Ville Troyes organise de nombreuses activités à destination des enfants et adolescents, public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs péri et extra-scolaires, garderies périscolaires, études, restauration scolaire, espaces intergénérationnels et activités ponctuelles.

Les missions des agents des services affaires périscolaires, affaires scolaires, accueil enfance et jeunesse, ressources et animation de la vie sociale les amènent de façon régulière ou plus ponctuelle (semaine de rentrée scolaire ou service minimum d'accueil) à encadrer des mineurs durant ces activités. La notion d'**encadrement recouvre toute situation conduisant à placer un groupe de mineurs sous la responsabilité d'un agent** qu'il s'agisse de surveillance, d'animation, d'activité pédagogique etc... **L'agent en charge d'un groupe de mineur est désigné dans la présente note par le terme encadrant.**

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes, affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu **un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.**

Par conséquent, il est demandé aux encadrants de se conformer en tous points aux attendus suivants :

- **Assurer** en toutes circonstances **une surveillance constante et active**, impliquant notamment la ponctualité de l'agent et de limiter l'usage du téléphone portable au seul usage professionnel,
- **Poser le cadre de chaque activité en expliquant les règles**, lesquelles doivent être constantes, adaptées au moment et à l'objectif,
- **Installer une communication respectueuse et positive** avec les enfants et les adolescents, indispensable à la construction du dialogue,
- **Adopter un comportement respectueux et non-discriminant** à l'égard de l'enfant et de l'adolescent, y compris lorsqu'il se situe dans une posture de non-respect des règles ou de provocation,
- **Proscrire toute familiarité** de langage, gestuelle ou relationnelle, et **sauf situation d'urgence**, veiller à ne jamais se trouver seul avec un enfant,
- **S'interdire et faire obstacle à toute forme de contrainte, menace ou intimidation.**

Les coordinateurs périscolaires, les directeurs d'accueil de loisirs et responsables d'espaces intergénérationnels veillent au respect de ces dispositions, ils peuvent être sollicités par les encadrants aussi souvent que nécessaire pour toute question ou appui technique. Ils mobiliseront le cas échéant leur chef de service.

Tout agent, quelle que soit fonction, témoin d'une situation ou dépositaire d'un témoignage de faits de nature à compromettre la sécurité physique, morale ou affective d'un mineur au sens de la présente note en informera sans délais son supérieur hiérarchique direct, ceci afin que l'intérêt des enfants et adolescents puisse être préservé et que des mesures correctrices puissent être mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de veiller à la stricte application de ces dispositions.

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Yves Minck



Copie pour information :

☐ Mesdames, Messieurs les élus de la municipalité

NOTE DE SERVICE

Yves Minck
Directeur Général des Services

☐ TCM

☒ VT

☒ DGA

☒ DIRECTEURS

☒ CHEFS DE SERVICE/D'ETABLISSEMENT

} du pôle
famille
et proximité

☐ A diffuser à l'ensemble des agents

☒ A afficher

Emetteur : Pôle Famille et Proximité

Troyes, le 12/07/19

Visa SG : n° 16 EP

Diffusion DG le : 12/07/19

OBJET : Encadrement des mineurs en accueil de loisirs (AL)

La Ville de Troyes organise de nombreuses sorties à destination des enfants. Ce public de mineurs dont l'accueil répond à une réglementation spécifique, requiert une attention particulière et exige une posture professionnelle exemplaire.

La présente note de service vise à rappeler les attendus en matière d'encadrement des mineurs dans le cadre des accueils de loisirs Arnaud-Baltet, Louis-Dumont, Jules-Guesde, Marots, Point-du-Jour, René-Peltier, Sénardes et Vassaulles, lors des sorties.

Les missions des agents du service accueil enfance et jeunesse et ressources en situation d'animation, les amènent de façon régulière à encadrer des mineurs en période péri et extra-scolaires.

Conformément aux engagements de la Ville de Troyes affichés dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) mais également en qualité de partenaire de l'UNICEF adhérente à la charte « Ville amie des enfants », le mineur doit être accueilli quel que soit le dispositif, la durée et les modalités, dans un cadre sécurisé et protecteur.

Il est par conséquent attendu un encadrement attentif et bienveillant garantissant la sécurité physique, morale et affective de chacun.

Ainsi, il est demandé à l'ensemble des agents, **lors des sorties**, de veiller à la mise en œuvre des points suivants :

- **Utilisation systématique de la fiche de sortie** ci-jointe, mentionnant le nom de l'AL, son adresse, le numéro de téléphone de la direction, quelle que soit la destination et la distance de sortie ;

